

## CAP AEPE : REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP AEPE exerce son activité **dans trois secteurs** différents :

- école maternelle ou accueil collectif pour mineurs,
- établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans,
- le domicile.

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE conduit différentes activités : certaines sont communes aux différents contextes d'exercice professionnel, d'autres sont spécifiques

<b>Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	<b>1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</b>	1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation  1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil
	<b>2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne</b>	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages  2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	<b>3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels</b>	3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille  3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
<b>Activités spécifiques</b>	<b>4. Exercer son activité en école maternelle</b>	4. 1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant  4.2 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	<b>5. Exercer son activité en EAJE et en ACM</b>	5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	<b>6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels</b>	6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel  6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant  6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant  6.4 Elaboration des repas